



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Direction de la Santé Publique  
Direction adjointe santé-environnement

Rennes, le 24 JUIN 2026

Affaire suivie par : Béatrice GAUTIER-GRALL  
Tél. : 02 22 06 74 32  
Mél. Beatrice.gautier-grall@ars.sante.fr

Objet : Mobilisation des collectivités bretonnes face à la progression du moustique tigre  
PJ : 2

Madame la Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*), espèce invasive capable de transmettre certaines maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le virus Zika, poursuit sa progression sur le territoire national et régional.

En Bretagne, la surveillance entomologique mise en œuvre par l'Agence régionale de santé montre une progression nette de son implantation. À ce jour, quatre communes bretonnes situées en Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan (Domagné, Rennes, Châteaugiron, La Gacilly) sont désormais considérées comme colonisées. Le moustique vecteur a également été détecté en 2025 dans 5 autres communes d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan (Bédée, Janzé, Saint-Amel, Lorient, Saint-Jean-Brévelay).

Dans ce contexte, la participation des habitants constitue un levier essentiel pour permettre une détection précoce de l'implantation du moustique tigre et renforcer l'efficacité des actions de surveillance et de lutte. C'est pourquoi nous sollicitons votre appui afin de relayer auprès de vos administrés l'importance de signaler toute suspicion de présence du moustique tigre sur le portail national : [https://signalement-moustique.anses.fr/signalement\\_albopictus/](https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/)

Chaque signalement contribue à améliorer la connaissance de la présence du moustique tigre sur le territoire breton et permet, lorsque cela est nécessaire, la mise en œuvre rapide de mesures adaptées.

Vous trouverez ci-joint un flyer d'information ainsi qu'une check-list de bons gestes que nous vous invitons à diffuser largement via vos supports de communication habituels : affichage dans les équipements publics, site internet, réseaux sociaux, panneaux d'information, bulletins municipaux, etc.

Je vous remercie par avance pour votre mobilisation et votre contribution à la prévention des risques sanitaires liés à cette espèce invasive et vous prie de croire, Madame la Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Générale de  
l'Agence Régionale de Santé Bretagne,

La Directrice Générale Adjointe de  
l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Anne-Briac BILI

6, Place des Colombes  
CS 14253  
35 000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00

[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

